



SAINT-CALIXTE

Grand Cœur Collines

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT N° 793-2026

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim que le conseil de la municipalité de Saint-Calixte a adopté, le 14 septembre 2026, le règlement N°793-2026 abrogeant le règlement numéro 606-2016 (pouvoirs et obligations du directeur général).

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Saint-Calixte situé au 6230, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Calixte ou sur le site internet au www.saint-calixte.ca.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

DONNÉ À SAINT-CALIXTE CE 17^E JOUR DE SEPTEMBRE 2026.

LIETTE MARTEL
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM